

Avancées en matière de prévention de la pauvreté et de l'exclusion sociale

Alors qu'entre 1998-1999 et 2003-2004 le **taux d'obtention d'un diplôme d'études secondaires** diminuait régulièrement, il s'est redressé de façon constante par la suite, pour s'établir à **86,4 %** en 2005-2006. **C'est le taux le plus élevé depuis 1996.**

Le **taux de décrochage scolaire** a connu une **baisse**, passant de **11,6 %** en 2003-2004 à **10,5 %** en 2005-2006, et la proportion des élèves du primaire et du secondaire accusant un retard scolaire a diminué.

Pour plus de renseignements

Visitez notre site Internet, à l'adresse suivante :
www.mess.gouv.qc.ca

*La lutte
contre la pauvreté
et l'exclusion sociale :
une priorité au Québec*

Mot du ministre



La société québécoise a fait le choix de lutter contre la pauvreté.

En décembre 2002, la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale était adoptée à l'unanimité par l'Assemblée nationale du Québec. Cette loi, unique en Amérique, guide l'action gouvernementale et engage l'ensemble de la société dans ce

formidable défi de faire du Québec, sur un horizon de dix ans, l'une des nations industrialisées comptant le moins de personnes en situation de pauvreté et d'exclusion sociale. De cette loi a découlé un plan d'action gouvernemental intitulé *Concilier liberté et justice sociale : un défi pour l'avenir*.

Les sommes prévues pour la mise en œuvre de ce plan d'action, d'abord évaluées à 2,5 milliards de dollars, ont été bonifiées pour atteindre plus de 3 milliards de dollars sur un horizon de cinq ans. Ces engagements reflètent l'importance que nous accordons comme société à l'amélioration de la qualité de vie de nos concitoyennes et concitoyens moins favorisés.

Grâce à la contribution inestimable des acteurs sociaux, économiques et gouvernementaux, et grâce à la participation des personnes en situation de vulnérabilité, des progrès significatifs ont été enregistrés.

Aujourd'hui, avec la publication du bilan de mise en œuvre de la troisième année du plan d'action, la moitié du chemin a été parcourue. Mais ce combat contre la pauvreté est loin d'être terminé. Relevons ensemble ce défi collectif qu'est la lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. Nos efforts conjugués rayonneront sur l'ensemble de la société.

Le ministre de l'Emploi et de la Solidarité sociale,

Sam Hamad

Amélioration de la situation financière des familles

Jumelées au contexte favorable du marché de l'emploi, les mesures instaurées depuis l'adoption de la Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale et la mise en œuvre du plan d'action gouvernemental ont contribué à améliorer les conditions de vie des personnes et plus particulièrement celles des familles.

- Le nombre de prestataires d'une aide financière de dernier recours a **diminué de 54 440, soit de 6,1 %**, entre mars 2003 et août 2007.
- Cette diminution est particulièrement importante chez les femmes (8,5 %), chez les familles monoparentales (15,2 %), les familles biparentales (13,4 %) et les couples sans enfants (17,6 %).
- **Depuis avril 2003, le nombre d'enfants membres d'une famille prestataire d'une aide financière de dernier recours a baissé de 20 000**, une réduction de plus de 14 %.
- Les **revenus disponibles des familles** en situation de pauvreté ont augmenté de façon significative. Par exemple, le revenu disponible d'une famille monoparentale comprenant un enfant de 3 ans, dont le parent travaille à temps plein au salaire minimum, a fait un bond de **23,3 %**, et celui d'une famille monoparentale prestataire de l'aide sociale comprenant deux enfants (3 et 7 ans) a connu une hausse de **25,3 %**.
- Depuis le début de la mise en œuvre du plan d'action, en avril 2004, le salaire minimum a été augmenté à quatre reprises, atteignant 8 \$ en mai 2007. **L'augmentation du salaire minimum** constitue une mesure de valorisation du travail qui tient compte de l'évolution du coût de la vie.

Progrès en matière d'accès à de meilleures conditions de vie

Le gouvernement a bonifié les montants prévus en avril 2004 pour l'aide à l'habitation sociale de manière à offrir **20 000 nouveaux logements à loyer modique ou abordable** d'ici à 2009, soit 4 000 de plus que le nombre établi initialement.

Depuis le 1^{er} juillet 2007, grâce à la nouvelle politique du médicament, plus d'un million de personnes en situation de vulnérabilité financière, dont les prestataires de l'aide sociale, ont droit à la **gratuité complète des médicaments**.

Augmentation de la participation aux mesures d'insertion professionnelle

Les mesures mises en place dans le cadre du plan d'action visant à soutenir l'intégration au marché du travail des clientèles aux prises avec certaines difficultés ont également donné des résultats encourageants. En effet, la participation des personnes issues des communautés culturelles et des minorités visibles aux mesures offertes par les services publics d'emploi a augmenté de **10 %**, celle des personnes de 50 ans et plus, de **20 %**, et celle des personnes handicapées, de plus de **12 %** depuis mars 2003.

